

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES

PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Affiché le 12 octobre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE**, comme chaque année, un colis de Noël aux personnes âgées de 65 ans et plus dans la mesure où elles sont domiciliées dans la commune.
- **PARTICIPE** au financement de l'Arbre de Noël 2020 qui sera organisé en fonction du contexte sanitaire en vigueur.
- **DECIDE** la délivrance des affouages pour les habitants du village se chauffant au bois. Les parcelles n°22 et 23 seront exploitées pour la saison 2020-2021 (les 15 et 16 sont à terminer cette année) et le tarif sera maintenu à 4,50€ / stère. Les garants des bois ont été désignés pour toute la durée du mandat : Mr ADENIS Jean-Pierre, Mr DROUET Claude et Mr GENICOT Claude.
- **ACCEPTE** la convention cadre de mutualisation de la CAGV pour un employeur territorial commun mais précise qu'il ne souhaite pas y adhérer.
- **FIXE** le loyer du logement communal situé au n°2 rue Jules Ferry à 490 € et la caution à un mois de loyer.
- **DETAILLE** les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».
- **VALIDE** un poste d'agent technique de 5/35^{ème} en CDD.
- **PREND** la décision modificative n°1 relative au remboursement d'une taxe d'aménagement trop perçue en 2020 par la société LACTO SERUM d'un montant de 318,32€.
- **APPROUVE** le principe d'un accord-cadre pour l'achat d'électricité sur certains sites communaux en autorisant un groupement de commande avec la CAGV.

Questions diverses :

La commission des travaux se réunit régulièrement concernant l'évolution des travaux au logement communal situé au n°2 rue Jules Ferry.
Il est demandé au Syndicat des Eaux de Sivry la Perche de mettre le compteur d'eau à l'extérieur.

Elle se réunit également pour le projet City Stade / Salle des fêtes. Des devis sont en cours pour pouvoir présenter un projet complet lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal. Madame le Maire a pris de nombreux renseignements concernant ces deux projets mais reste dans l'attente d'information au sujet des possibilités de subventionnement.

Le Maire

Angélique SANTUS